

**DATE DE CONVOCATION** : 13 AVRIL 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER – K. GAI - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – P. ORMECHE - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE – S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS**: M. A. CHEVALIER - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET - S. LABROUSSE – N. ARILLA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: M.H. AUBINEAU

**OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN PUBLIC À L'INVESTISSEMENT LOCAL APRES AVANT PROJET**

Le Conseil Municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la loi de finances 2017 portant sur une dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local

**VU** sa précédente délibération du 9 mars 2016 portant sur une demande de financement au titre du soutien à l'investissement public local sur la base d'un estimatif produit par l'Agence technique départementale

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 2016 n° 2016-16-14 portant sur l'octroi d'une aide de 610 642 € sur la base d'un estimatif chiffré à 2 035 476 € HT

**CONSIDÉRANT** le plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces publics en cours de finalisation établi selon le mode de démarche participative (habitants, acteurs économiques et élus, représentants d'associations)

**CONSIDÉRANT** l'inaccessibilité des trottoirs aux piétons, leur état probant de dégradation,

**CONSIDÉRANT** la constitution de ces trottoirs en pavés, laissant espace à la végétation

**CONSIDÉRANT** l'étude faite par le Conseil d'architecture en urbanisme environnement

**CONSIDÉRANT** l'avant-projet produit par la maîtrise d'œuvre Hangar 21, Atelier du sablier et Hydraulique environnement pour un montant de 3 340 573.00 € HT – (3 181 183 € HT sans travaux de la zone de la gare)

**CONSIDÉRANT** la volonté communale de mettre en œuvre cet aménagement de bourg pour répondre au besoin de circulation sécurisée des piétons, à la réduction du conflit voitures/piétons,

**CONSIDÉRANT** que le traitement des voies, et entrées de bourg ainsi que les stationnements sont de nature à être traités dans cet aménagement de bourg pour préserver l'attractivité de la ville comme telle que décrite dans la note d'opportunité

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de l'aménagement de bourg se traduira en cinq phases correspondant aux étapes suivantes :

Phase 1	Parking Gambetta + accès centre-ville (boulevard de la
---------	--

(2017-2018)	République partie basse) (travaux de la zone de la gare hors demande de financement)
Phase 2	Salle des fêtes (place du vieux marché) Aménagement place Liberté parvis mairie Aménagement place minage/Plaineau vers place Gambetta (Boulevard de la République partie haute)
Phase 3	Place des Minimés – rue Martin Buchey – Rue de l'Eglise – Rue Richard – Rue de Bouteville (face à la salle des fêtes) – place Monis
Phase 4	Aménagement champ de foire/rue Monis Rue de Cognac Rue Limouzin Laplanche et Marcelle Nadaud (jonction Monis à salle des fêtes)
Phase 5	Aménagement rue Descoffres vers Bain des Dames Aménagement entrée de bourg – rue Guy Barat et pont RD 14

**CONSIDÉRANT** le montant de l'avant-projet établi par la maîtrise d'œuvre s'élevant à 3 340 573.00 € HT – (3 181 183 € HT sans travaux de la zone de la gare)

**CONSIDÉRANT** la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre du dispositif soutien à l'investissement local pour l'exercice 2017

**CONSIDÉRANT** la possibilité de présenter un dossier de financement auprès du Département au titre des dispositifs schéma du bâti, fonds de concours RD.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 21 VOIX POUR** :

**APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'aménagement de bourg établi par la maîtrise d'œuvre Hangar 21, Atelier du sablier et Hydraulique environnement pour un montant de 3 340 573.00 € HT – (3 181 183 € HT sans travaux de la zone de la gare)

Phase 1 (2017-2018)	Parking Gambetta + accès centre-ville (boulevard de la République partie basse)  (travaux de la zone de la gare hors demande de financement)	261 220.00 € HT  (159 390.00 €) HT – hors demande de financement
Phase 2 (2018)	Salle des fêtes (place du vieux marché) Aménagement place Liberté parvis mairie Aménagement place minage/Plaineau vers place Gambetta (Boulevard de la République partie haute)	1 125 164.00 € HT
Phase 3	Place des Minimés – rue Martin Buchey – Rue de l'Eglise – Rue Richard – Rue de Bouteville (face à la salle des fêtes) – place Monis	515 357.00 € HT
Phase 4	Aménagement champ de foire/rue Monis Rue de Cognac Rue Limouzin Laplanche et Marcelle Nadaud (jonction Monis à salle des fêtes)	704 220.00 € HT
Phase 5	Aménagement rue Descoffres vers Bain des Dames Aménagement entrée de bourg – rue Guy Barat et pont RD 14	575 222.00 € HT

- **ÉTABLI** LE CALENDRIER DES TRANCHES ANNUELLES DE TRAVAUX COMME SUIT :

2017-2018	Phase 1	Parking Gambetta + accès centre-ville (boulevard de la République partie basse) (travaux de la zone de la gare hors demande de financement)
2018	Phase 2	Salle des fêtes (place du vieux marché) Aménagement place Liberté parvis mairie

		Aménagement place minage/Plaineau vers place Gambetta (Boulevard de la République partie haute)
2019-2020	Phase 3	Place des Minimés – rue Marfin Buchey – Rue de l'Eglise – Rue Richard – Rue de Bouteville (face à la salle des fêtes) – place Monis
	Phase 4	Aménagement champ de foire/rue Monis Rue de Cognac Rue Limouzin Laplanche et Marcelle Nadaud (jonction Monis à salle des fêtes)
	Phase 5	Aménagement rue Descoffres vers Bain des Dames Aménagement entrée de bourg – rue Guy Barat et pont RD 14

- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions au titre du soutien à l'investissement local pour l'année 2017
- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté

Origine (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	Montant de la subvention	
			Escomptée	Acquise (joindre une copie de la décision)
FSIPL Phase 1 : Phase 2 :	261 220.00 € HT 1 125 164.00 € HT	35 % 35 %	91 427.00 € 393 807.40 €	Sur le projet global : (sur estimatif ATD : 2 035 476 € HT) 610 642 €
TOTAL PHASE 1 et 2	1 386 384.00 € HT		485 234.40 €	
Conseil départemental			160 000.00 sur projet global €	
Conseil départemental	Pour la phase 1		35 000.00	
Réserve parlementaire	Pour la phase 1		10 000.00	
TOTAL Phase 1 et 2	1 386 384.00 € HT		530 234.40 €	
SUR PHASE 1 ET 2 (Chiffrage maîtrise d'œuvre) Autofinancement -Emprunt -Fonds propres	856 149.60 €			

Hors travaux zone de la gare (hors demande de financement)

PROJET GLOBAL (ATD : 2 035 476 € HT) (MAITRISE D'ŒUVRE : 3 181 183 € HT € HT	3 181 183.00 € HT			
TOTAL SUR PROJET GLOBAL			1 265 876.40 € (610 642+485 234.40 +160 000+10 000)	
SUR PROJET GLOBAL (Chiffrage maîtrise d'œuvre) Autofinancement -Emprunt -Fonds propres	1 915 306.60 € HT			

**DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets 2017, et seront inscrits aux budgets suivants 2018,2019 et 2020.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE